

Formulaire F/L-007	Commissions rogatoires en Belgique - RAPPEL
	Utilisation du formulaire F/L-007.
Quand l'utiliser?	<p>Ce formulaire ne peut être utilisé que pour les frais résultant d'une commission rogatoire en Belgique, c'est-à-dire d'un voyage de service d'enquête qui est ordonné par un magistrat et qui est effectué en dehors de l'arrondissement judiciaire de l'enquêteur.</p> <p>Une commission rogatoire effectuée dans l'arrondissement judiciaire de l'enquêteur ainsi qu'un déplacement de service doivent, par conséquent, obligatoirement être signalés au moyen d'un formulaire F/L-021.</p>
Comment le compléter ?	<p>Un seul exemplaire de ce formulaire doit être complété par mois, même lorsqu'il s'agit de commissions rogatoires émanant de magistrats différents.</p> <p>S'il s'avère, malgré tout, que plusieurs exemplaires ont été complétés pour un même mois, il convient de les regrouper lors de leur envoi au SSGPI.</p>
Contact center SSGPI Tel 02 554 43 16 helpdesk@ssgpi.be	